



Compte-rendu CTPL commun /SIP du 7 juillet 2008

Présents M Didier RAVON
M Stéphane BOUDJEMAA
Mme Hélène SEVENO
Mme Anne ZIOLKOWSKI

Ainsi que les différents représentants des personnels

En préambule, ce CTPL un CTPL d'information. Un CTPL formel se tiendra début septembre.

Pour la DG la mise en place des SIP est une priorité. Dans tous les cas les agents du Trésor rejoignent le CDI existant. Avec au départ un respect des métiers.

Deux SIP seront créés en Guyane : **Cayenne et Saint-Laurent.**

Pour Cayenne les agents de la Trésorerie de Cayenne-Ile rejoindront le CDI de Baduel.

A l'exception des agents spécialisés dans le recouvrement des amendes, de la RTU, de la RA.

Ces créances particulières pourraient être transférées à la Trésorerie Générale.

Il pourrait également être possible de créer une structure nouvelle gérant tout ce qui n'est pas fiscal.

A Saint-laurent, Trésorerie mixte, les agents dont les missions principales sont le recouvrement rejoindront l'antenne fiscale de Saint-Laurent.

A Kourou, selon la circulaire de Monsieur Parini, il y aura un accueil fiscal. Avec facilitation pour le contribuable de toutes les démarches.

Les PRC (pôles de recouvrement complexes), recouvrant des créances délicates seront mis en place ultérieurement.

Le SIP reste la priorité.

Le côté pratique de la « migration » des agents.

A Cayenne un projet d'Hôtel des Finances existe ; les travaux de réflexion continuent dans le cadre de la création du SIP ; au total une cinquantaine d'agents doivent trouver leur place dans la nouvelle structure.

A Saint-Laurent la configuration des locaux actuels du CDI doit être revue.

Ne serait-ce que temporairement, dans l'attente de la Maison des Services de l'Etat (cf Cité Administrative) en projet sur Saint-laurent, projet qui peut mettre un certain temps à se concrétiser(nombreux intervenants).

Pour la Trésorerie de Saint-Laurent, trésorerie mixte, la création du SIP risquerait de provoquer le départ d'agents plutôt « polyvalents » et pourrait une fois de plus pénaliser le poste au niveau de l'effectif.

En ce qui concerne les règles de vie commune (horaires, gestion), une discussion est prévue le 10 juillet à Paris avec les O.S.

Les propositions pour la création des SIP en Guyane doivent remonter à Paris pour le 1^{er} septembre 2008.

Les SIP doivent être opérationnels courant 2009.

Etant bien entendu que les O.S. et donc les agents seront associés aux études, réflexions concernant les travaux envisagés (avec demande d'intervention de l'ergonome, des antennes immobilières de la DPAEP).

Rendez-vous est pris pour septembre 2008.